

Se faire tirer l'oreille

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **28 (1890)**

Heft 3

PDF erstellt am: **12.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-191497>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

caisse sur le pâlîer, rentre sous un prétexte quelconque et va et vient dans le corridor pour saisir quelques mots au passage.

Madame, qui s'aperçoit de cette indiscretion, lui dit d'un ton irrité :

— Julie, allez un peu voir dans votre caisse de balayures si j'y suis !

— Mère, je vais à Morges cet après-midi, faut-il prendre un morceau de viande ?

— Oh non, mon garçon, il reste là encore un morceau de veau, et un morceau de bœuf de la vache à Antoine, nous avons assez pour demain.

Un jeune négrillon est parti de Valparaiso dès l'âge le plus tendre. Il s'est rendu à Paris où, grâce à son travail et à son intelligence, il est devenu riche.

Il ne néglige point ses parents qui sont restés au pays ; il leur écrit souvent et leur envoie de quoi vivre dans l'aisance.

Dernièrement, sa vieille mère lui répondait :

« Mon cher enfant, j'espère qu'au milieu de toutes tes prospérités, tu n'as pas renié notre origine, et que tu es resté nègre ! »

Un garçon perruquier a la manie de conter ses peines aux clients, tout en leur faisant la barbe.

— Enfin, disait-il l'autre jour à un brave homme qu'il tourmentait depuis plus de vingt minutes, mettez-vous à ma place... Qu'est-ce que vous feriez à un individu qui vous aurait fait une pareille chose ?...

Le client exaspéré :

— Je l'enverrais se faire raser par vous !

Un des amis de Rapineau, à qui celui-ci vient de lui refuser un service, lui reproche avec amertume de ne pas attacher son chien avec des saucisses

— J'en conviens, répond Rapineau, mais veuillez, je vous prie, me donner le nom et l'adresse d'une personne, d'une seule, qui se soit jamais livrée à cet exercice, et je verrai ensuite ce que j'aurai à faire !

Un étranger, assez simplement vêtu, s'adresse à un commissionnaire public :

— Pourriez-vous m'indiquer un restaurant à trente-deux sous, où je pourrais faire un bon diner ?

Oui, monsieur, allez là-bas au bout de la rue à gauche.

— Merci ; maintenant pourriez-vous m'indiquer où je pourrais trouver les trente-deux sous ?

Glané dans une de nos feuilles d'an-

nonces : « On demande un enfant en pension, nourri à la bouteille avec de bons renseignements, etc. »

Un joli mot d'Emile Augier.

On causait d'un jeune écrivain, et naturellement on l'éreintait.

— Eh bien, vous avez tort, fit Augier ; moi, je l'aime assez ; il ne pose pas. Et c'est si rare quand on n'a pas de talent.

Dialogue entendu au passage :

— Où passes-tu le nouvel-an, cette année ?

— Je n'en sais rien encore, et toi ?

— Moi non plus.

— J'espère que nous nous y retrouverons.

Un pochard, qui a le nez comme un bouton de rose, comparait devant le magistrat.

— Comment, c'est encore vous ! Vous ne vous lasserez donc jamais de mener une vie pareille ?

— Oh ! que si, monsieur le juge, mais quand on a bu un coup de trop, ... vous savez ce que c'est.

Une dame rend visite à une de ses amies qui vient de perdre son mari. C'est le jour même de la cérémonie funèbre. On cause pendant un moment de choses indifférentes, puis remarquant l'air absorbé de la toute nouvelle veuve, la visiteuse de s'écrier soudain :

— Mais qu'avez-vous donc, ma chère, vous paraissez triste ?

On parle d'un mariage qui doit se célébrer dans quelques jours :

— La jeune fille est charmante, mais le fiancé est terriblement laid.

— Pas si laid que ça. La veille du contrat de mariage, il lui a fait cadeau d'un titre de rente de quinze mille francs.

— Ah ! vous m'en direz tant, c'est le présent qui fait oublier le futur.

Un Genevois, voyageant pour une maison de mercerie, et qui visite nos petits magasins de la campagne, descend un soir à l'auberge d'un village du Jorat. Le lendemain matin, ne voyant aucun objet de toilette sur sa table de nuit, à demi-vêtu, il entr'ouvre la porte de sa chambre et crie à la servante :

— Mademoiselle, vous avez complètement oublié de me mettre une cuvette, un linge... J'aimerais assez me débarbouiller.

La fille, un peu ébahie, descend à la pinte, appelle son maître et lui dit à demi-voix :

— Y a ce mossieu étranger qui voudrait une cuvette avec de l'eau et un linge... Il paraît qu'il veut se laver.

— Qu'est-ce qu'il a besoin de ça au-

jourd'hui, répond le patron ; ma femme n'est pas là, où veut-il que je ça prenne ?..

Et s'approchant de deux paysans qui buvaient le petit verre :

« Dites donc, y a bien ce gaillard de Genève qui a couché là-haut, qui demande une cuvette, un linge, de l'eau... Je suis sûr qu'il croit que c'est dimanche. »

Monsieur et madame veulent divorcer, ou du moins se séparer, pour cause d'incompatibilité d'humeur. En conséquence, ils ont été appelés en conciliation devant le président du tribunal. A peine assis, tous deux prennent la parole en même temps et se mettent à crier dans les oreilles du magistrat :

— Monsieur, c'est bien décidé, je ne veux plus vivre avec mon mari !

— Monsieur, c'est bien décidé, je ne peux plus vivre avec ma femme !

Le magistrat, quelque peu ahuri :

— Mais, alors, de quoi vous plaignez-vous ? Vous êtes parfaitement d'accord.

Un peintre en bâtiment badigeonne avec conviction la devanture d'une boulangerie qu'il orthographe ainsi : *bou-lengerie*. Passe un monsieur qui lui fait observer que le mot boulangerie exige un *a*.

— Mais attendez donc que ça soit sec pour parler, imbécile !

Se faire tirer l'oreille. — Cette expression s'explique par une ancienne coutume romaine.

Chez les Romains, quand il survenait quelque différend qui ne pouvait se terminer à l'amiable, le plaignant citait devant le préteur celui dont il croyait avoir à se plaindre, et quand ce dernier ne comparait pas dans les délais fixés, il sommait les témoins, s'il en avait, de venir déposer. Si ceux-ci refusaient, ce qui arrivait souvent, il était autorisé à les amener par l'oreille, et à la leur pincer fortement dans le cas où ils résisteraient. De là l'expression conservée, *se faire tirer l'oreille*, signifiant obéir contre son gré.

L. MONNET.

ACHAT ET VENTE DE FONDS PUBLICS

Actions, Obligations, Lots à primes.
Encaissement de coupons. Recouvrements.
J'offre net de frais les lots suivants : Ville de Fribourg à fr. 12,50. — Canton de Fribourg à fr. 25 — Communes fribourgeoises 3 % différé à fr. 49,50. — Canton de Genève 3 % à fr. 104 — Principauté de Serbie 3 % à fr. 83. — Bari, à fr. 72. — Barletta, à fr. 39,50. — Milan 1861, à fr. 39,50. — Venise, à fr. 24,25.

Ch. BORNAND, Success. de J. Guilloud,
4, rue Pépinet, LAUSANNE

VINS DE VILLENEUVE
Amédée Monnet & Fils, Lausanne.

LAUSANNE. — IMPRIMERIE GUILLOUD-HOWARD.